

**VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION
ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO5**

VOLET 1 Informations générales

► **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE**

► **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE**

Nom et prénom : BOSC Bernard.....

Adresse : (école) 9 Quartier l'Anglade.....

Code postal : 31160..... Commune : ARGUENOS

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :.....

Code postal : Commune :

N° point de consommation : 02/01100.....

Visite effectuée le 23/09/2021 par L. BRECHAND

► **CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Maison d'habitation individuelle

• Type de Résidence

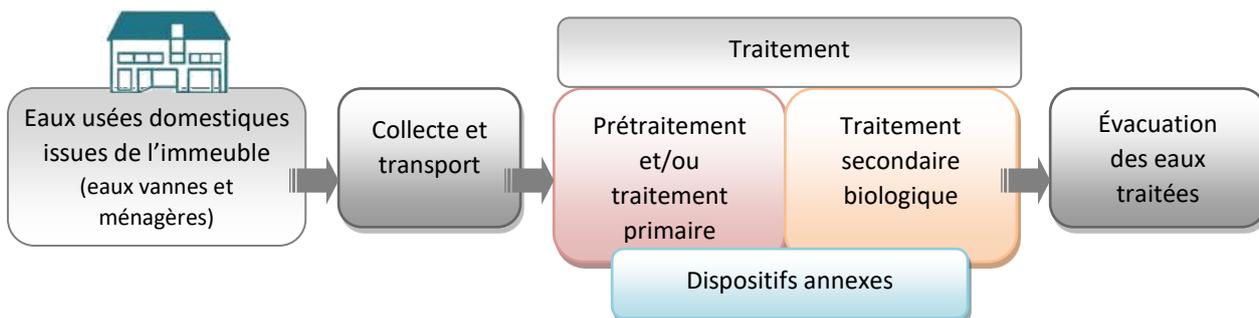
Principale Secondaire Location Autre (préciser :

Nombre de pièces principales* (PP) :14.....

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

► **DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION**

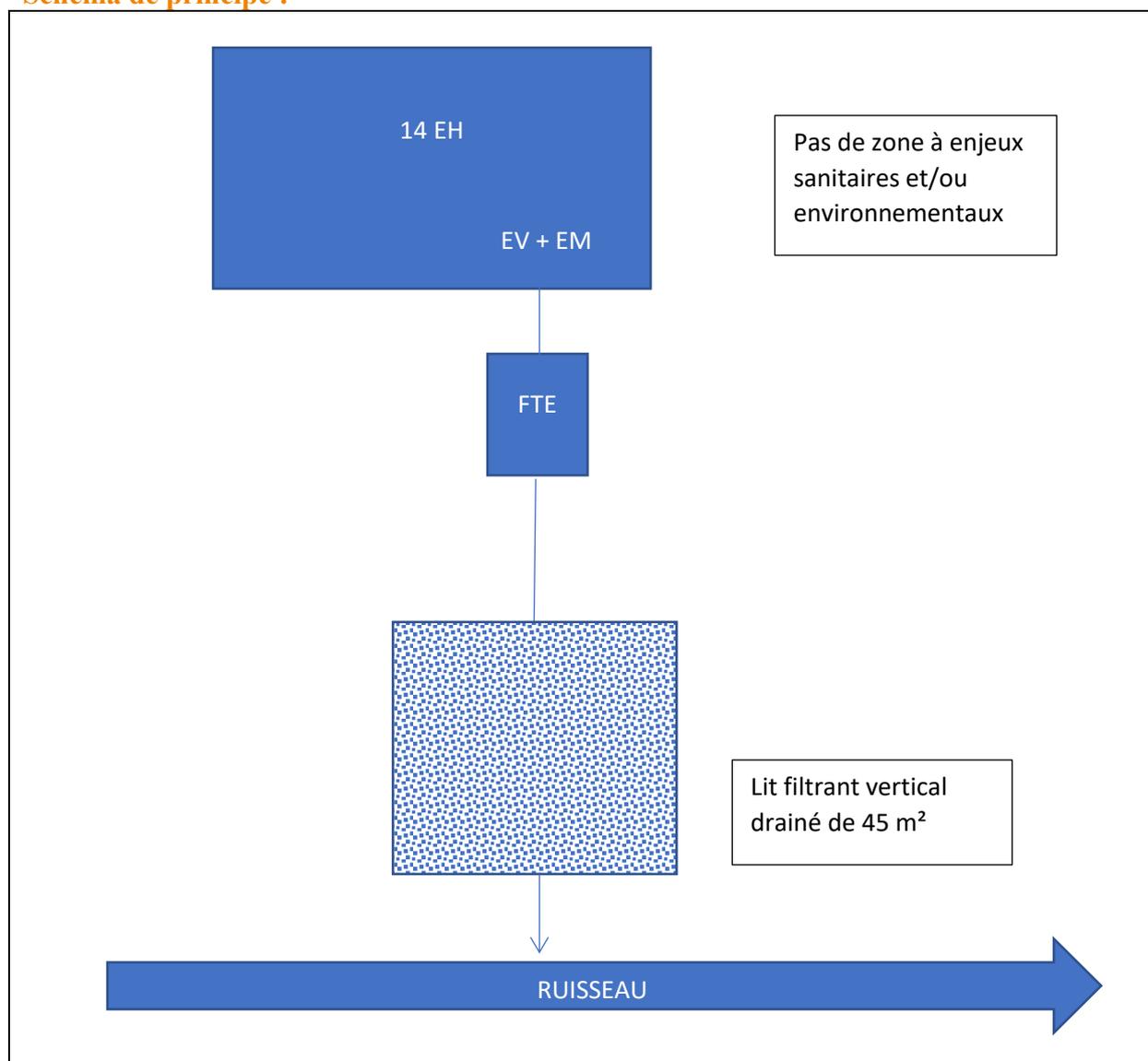
Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif



Contexte et descriptif de l'installation :

- **Ouvrage de prétraitement** : aucun
- **Ouvrage de traitement primaire** : Fosse toutes eaux (FTE) de 3000 Litres selon le premier diagnostic .
- **Ouvrage de traitement secondaire** : Un lit filtrant non drainé à flux vertical de 45 m² (6.5x7).
- **Evacuation** : Dans un ruisseau
- **Zone d'implantation** : pas de zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux
 - **Éléments constatés au moment du contrôle** :
 - Pas d'autorisation de la commune pour ce rejet
 - Regard du lit filtrant non accessible.
 - Regard de la fosse rehaussé et peu accessible.

Schéma de principe :



► Commentaires du SPANC :

I. Défaut d'entretien ou d'usure :

Les regards du lit filtrant ne sont pas accessibles.
La fosse toutes eaux doit être vidangée.

Le SPANC constate des dysfonctionnements mineurs.

- **Le SPANC conclut à la conformité de l'installation et prescrit des recommandations pour l'entretien du dispositif d'ANC :** Remettre de niveau les regards du lit filtrant et rendre l'accès plus facile et adéquat à la fosse toutes eaux.

II. Installation significativement sous-dimensionnée :

Une fosse toutes eaux doit présenter un volume minimal pour assurer le prétraitement, il est de 12 000 litres pour 14 PP. La fosse en place ne fait que 3000 litres ce qui est inférieur au rapport de 1 à 2 préconisé par l'arrêté du 27 avril 2012, annexe II (<6000 litres dans ce cas). (Sous réserve que le volume déclaré de la fosse soit erroné et corrigé après justificatif de vidange.)

Le lit filtrant drainé à flux vertical a une surface de 45 m², ce dimensionnement correspond à une habitation de 9 pièces principales (PP). Pour 14 PP il devrait être de 70 m².
Le lit filtrant est sous dimensionné mais pas significativement sous-dimensionné suivant les préconisations de l'arrêté du 27 avril 2012.

Le SPANC constate que l'installation est significativement sous dimensionnée au regard du flux de pollution à traiter pour l'ensemble des 3 logements.

III. Localisation de l'installation dans une zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux

L'installation n'est pas localisée dans une zone à enjeux sanitaires et/ou environnementaux.

- **Le SPANC conclut à la conformité de l'installation.**

Classement de l'installation :

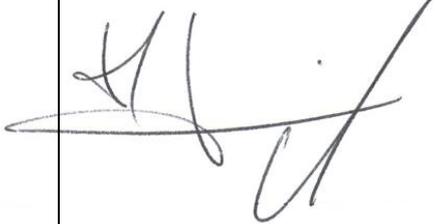
		INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX	
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	X NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	X	Installation présentant un danger pour la santé des personnes	Installation présentant un risque environnemental avéré
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée		Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

➤ Conclusion de l'évaluation et priorité de travaux :

✓ Installation significativement sous-dimensionnée, priorité P3 :
Installation non conforme (cas c)

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard 1 an en cas de vente :

Implanter une fosse toutes eau de volume adéquat soit 12 000 litres pour regrouper les 3 logements. Rendre accessible les regards du lit filtrant.

Etabli par le contrôleur de l'Assainissement Autonome M. Loïc BRECHAND	Vérifié par le responsable des services M. Arnaud MARIN	Le Président M. Claude ABADIE
		 <p>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU JOB Quartier Fontagnières 31160 ASPET Tél. 05 61 88 56 64 Fax 05 61 88 84 76 E-mail : sie-vallee-du-job@wanadoo.fr</p>